Temps forts de l'orientation 3ème

Année scolaire 2019-2020
Collège Michel de Montaigne (Balbigny)

S'INFORMER ET REFLECHIR

VŒUX PROVISOIRES

VŒUX DEFINITIFS et DECISION D'ORIENTATION

SEPT | **OCT** | **NOV** | **DEC** | **JANV** | **FEV** | **MARS** | **AVR** | **MAI** | **JUIN** | **JUILLET**

- Séance d'information collective (octobre)
- Salon des métiers et des formations à Roanne (12 décembre au Scarabée)

Tout au long de l'année, vous pouvez :

- Vous **documenter** : consultation des brochures ONISEP au CDI, navigation sur les sites : onisep.fr, cidj.com, lesmetiers.net
- **Rencontrer** les professeurs et la Psychologue EN Orientation

Permanences de la PsyEN-Orientation

- *Au collège : mardi (rendez-vous auprès du professeur principal).*
- *Au CIO Roanne : jeudi après-midi (accueil sans rendez-vous).*

- Stage en entreprise (20 au 24 janvier)
- Entretiens d'orientation concertée (février)
- Guide ONISEP « après la 3ème »
- Mini-stage(s) en Lycée Professionnel
- Journées portes ouvertes dans les lycées
- Mondial des métiers à Lyon (06 au 09 février)
- En fin de trimestre :
  - vous et votre famille formulez des vœux d'orientation provisoires avec une fiche de dialogue (5 vœux maximum) ;
  - le conseil de classe examine vos vœux et émet un avis provisoire en fonction des résultats scolaires et de la motivation.

Pour entrer dans un **lycée privé**, vous et votre famille devez prendre rendez-vous avec l'établissement de votre choix.

Pour préparer un CAP ou BAC PRO par **apprentissage,** vous et votre famille devez trouver un maître d'apprentissage (PATRON) qui accepte de vous signer un CONTRAT D'APPRENTISSAGE.
Après avoir repéré la formation qui vous intéresse et les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) qui la dispensent, vous devez commencer vos recherches pour trouver un patron au plus tôt. L'inscription en CFA ne peut se faire que si vous avez d'abord trouvé un patron.

En fin de trimestre :

- Vous et votre famille formulez des vœux d'orientation définitifs avec une fiche de dialogue (5 vœux maximum).
- Le conseil de classe examine vos vœux et donne son avis.
  - Si vous êtes d'accord, le chef d'établissement demande à vous et votre famille de confirmer votre choix.
  - Si vous n'êtes pas d'accord, vous et votre famille rencontrez le chef d'établissement et le professeur principal. Vous et votre famille décidez du choix d'orientation.
- Le collège saisie vos vœux via la procédure informatique « PAM-AFFELNET » puis communique les résultats d'affection.
- Vous et votre famille devrez aller VOUS INSCRIRE dans votre nouvel établissement.

Ne partez pas trop tôt en vacances : si vous n'allez pas vous inscrire dans votre nouveau lycée, votre place sera donnée à quelqu'un d'autre !

Si vous n'avez obtenu aucune place, reprenez rapidement contact avec le chef d'établissement ou avec le CIO pour connaître les places encore libres.